

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201207-108_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Sept Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torréilles.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Pierre PAGNON donne pouvoir à Marc MEDINA

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.108/2020

Renouvellement de la convention fixant les modalités de mise à disposition d'agents de la commune de Torréilles auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (compétence voirie)

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la compétence voirie exercée par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, deux agents titulaires de la commune de Torréilles exercent de façon partielle des missions relatives à la compétence transférée.

Une convention a été signée en 2016 et renouvelée au 1^{er} janvier 2018 pour fixer les modalités de ces mises à disposition. Celle-ci arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il convient de la renouveler.

Madame Agnès BLED présente à l'assemblée, la convention de mise à disposition des deux agents de la commune de Torréilles auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des agents de la commune de Torréilles auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour la compétence voirie pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021.

➤ **DONNE** mandat à monsieur le maire ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles, les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torréilles le : 1^{er} DEC. 2020

Le maire,

le maire,

Marc MEDINA

